

Cabinet de Maître
Céline PALACCI,
Avocat au Barreau
de l'Ardèche,
99 avenue Gross Umstadt
07130 SAINT PERAY
04.75.40.14.08

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Judication aura lieu au Palais de Justice
de PRIVAS (07000)

LE JEUDI 12 FEVRIER 2026
à 10 heures 00

Un ensemble immobilier sis sur la commune de LE TEIL (07), 3 RUE DE LA REPUBLIQUE, la parcelle cadastrée : Un ensemble immobilier situé à LE TEIL (ARDECHE) (07400), 3 rue de la République, figurant au cadastre section n°218 pour 01a 75ca, le lot numéro

numéro seize (16) :

2ème étage, où l'entrée s'effectue la rue de la République, un appartement de type 2 une pièce, composé d'une entrée/séjour/cuisine, d'une chambre, d'une salle de bains et d'un étage.

les soixante-treize millièmes (1000èmes) des parties communes générales.
que le bien existe avec tous droits attachés, sans aucune exception réservée.

Le descriptif de division – Règlement copropriété
ensemble immobilier sus-désigné a l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi dans un acte reçu par Me Henri MARIE notaire à MONTELIMAR le 26/10/2010 publié au Service de la Publicité foncière de Privas le 10 juin 2010, volume 2010 P numéros 3727.

MISE A PRIX :
22.500,00 €

WINGT DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS)

ir de plus amples renseignements, dresser au cabinet de Maître Céline PALACCI Avocat poursuivant, lequel comme tous les autres avocats au Barreau de l'Ardèche pourra être chargé d'enrichir pour toute personne solvable, ou au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Privas où le cahier des charges est déposé et où tout intéressé peut en prendre connaissance.

25173118

L'hebdo de l'Ardèche,
l'actualité proche de vous

Cabinet de Maître
Céline PALACCI
Avocat au Barreau de l'Ardèche
99 avenue Gross Umstadt
07130 SAINT PERAY
04.75.40.14.08

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

L'adjudication aura lieu au Palais de Justice de PRIVAS (07000)

LE JEUDI 12 FEVRIER 2026
à 10 heures 00

Une maison à usage d'habitation sise sur la commune de SAINT JULIEN DU SERRE (07) lieudit «Les Crottes», la parcelle cadastrée :

- Section C 248, 48 CHEMINS DES JARDINS, pour 01a et 15ca ;
- Diverses parcelles sises sur la commune de SAINT JULIEN DU SERRE (07), lieudit «Ladreyt» les parcelles cadastrées :
- Section A 769, LADREYT, pour 07a et 30ca ;
- Section C 40, LES PLAINES, pour 18a et 00ca ;
- Section C 41, LES PLAINES, pour 12a et 70ca ;
- Section C 1829, LES CROTTE, pour 05a et 30ca.

MISE A PRIX :
48.000,00 €

(QUARANTE HUIT MILLE EUROS)

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au cabinet de Maître Céline PALACCI Avocat poursuivant, lequel comme tous les autres avocats au Barreau de l'Ardèche pourra être chargé d'enrichir pour toute personne solvable, ou au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Privas où le cahier des charges est déposé et où tout intéressé peut en prendre connaissance.

25172932

L'hebdo de
l'Ardèche
Terre Vivaroise

**Annonces légales :
L'hebdo de l'Ardèche
est habilité
pour toute
l'Ardèche**

Enquête publique

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-D'INTRES ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête du 15 janvier 2026 au 29 janvier 2026 portant sur la désaffection et l'aliénation d'une partie des chemins ruraux au lieu-dit la Molle.
Dossier consultable en mairie où toute personne pourra déposer ses observations sur le registre, ou sur le site internet saintjuliendintres.fr

Permanence de M. GIAZZI, commissaire enquêteur :

- Jeudi 22 janvier de 10h30 à 12h30 à ST JULIEN D'INTRES

Fait à SAINT-JULIEN-D'INTRES
Le 16.12.2025
LE MAIRE
Catherine FAURE
25174791

Avis au public

instaurant le droit de préemption urbain sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération du 16 décembre 2025, le Conseil Municipal de la commune de Champagne a instauré le droit de préemption urbain sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme.

La délibération est transmise au Préfet du département de l'Ardèche, et publiée sur le portail national de l'urbanisme (Géoportail). En outre, la délibération est affichée pendant un mois en mairie.

La délibération sera également consultable sur le site internet de la commune de Champagne à l'adresse suivante : <https://champagne-ardeche.fr/>. Nous vous invitons à en prendre connaissance.

25175010



COMMUNE DE SAINT-AGRÈVE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête du 15 janvier 2026 au 29 janvier 2026 portant sur la désaffection et l'aliénation d'une partie des chemins ruraux aux lieux dits les Chalayes et la Molle.

Dossier consultable en mairie où toute personne pourra déposer ses observations sur le registre, ou sur le site Internet <https://ville-saintagrève.fr>

Permanence de M. GIAZZI, commissaire enquêteur :

- jeudi 15 janvier 2026, de 10h à 12h
- lundi 26 janvier, de 10h à 12h

Fait à Saint-Agrève,
Le 8 décembre 2025
Le Maire
Michel Villemagne
25174582